

Image not found or type unknown



Droit de garde de ma fille

Par **sphynxb**, le **27/01/2013 à 12:00**

bjr divorcé depuis 6ans!mon ex femme touche une pension alim chose qui n'est pas suffisant a ses yeux !!elle a fait plainte aussi au maroc,qui ont troncé pour elle!!rn EN somme elle s'est remarié et je v demander la garde de ma fille!!comment dois je proceder? **MERCI**

Par **cocotte1003**, le **27/01/2013 à 12:34**

Bonjour, pour demander la garde d'un enfant, il faut saisir le JAF mais encore faut-il un motif qui aille dans l'intérêt de l'enfant, cordialement